



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07/11/2022

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt deux, le lundi 7 novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 28 octobre 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers présents : 14	Gérard Dèque, Samuel Péridy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Hervé Lacroix, Gaël Marandin, Florence Collino, Laurent Poncet.
Nombre de Conseillers représentés : 1	Excusés : Nicolas Métivier
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 22h30	Pouvoirs : Nicolas Métivier à Alicia Berthier-Derose
	Secrétaire : Thierry Rolland

ETUDE POUR AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

CONVOCATION
LE 28 10 2022

Par courrier du 3 mars 2022, la directrice de l'école a interpellé les élus des 5 communes du groupement scolaire intercommunal du Mont d'Or sur les difficultés, de différentes natures, liées à l'éclatement de l'école élémentaire sur trois sites.

AFFICHAGE LE

15 NOV. 2022

Une réunion intercommunale, au mois de mai, a permis de mettre la priorité sur ce sujet et d'essayer d'avancer pour apporter une meilleure organisation à l'école. Au cours de cette réunion, et en se basant sur une étude très approfondie sur le sujet réalisée par le cabinet « Demo stratégie » de mai à décembre 2021 et financée par les 5 communes, les élus ont évalué les différentes options et ont conclu que la seule possibilité, pour regrouper les 3 sites, compte tenu des budgets que les communes sont prêtes à allouer serait d'envisager un regroupement sur le site de Métabief. Ceci nécessiterait l'extension du site de Métabief, qui pourrait idéalement se faire en deux temps :

- Un premier temps pour regrouper les 3 sites.
- Un deuxième temps pour augmenter le nombre de classes si la croissance démographique annoncée se confirme.

La commune de Métabief a fait établir deux devis auprès de deux sociétés pour mandater une étude de faisabilité. Ceci permettrait d'une part d'envisager la faisabilité technique du projet (architecture, configuration, circulation et accès...) mais également d'avoir une estimation du budget qu'un tel projet nécessiterait.

A ce jour, après délibération des conseils municipaux respectifs en septembre, la décision sur cette étude de faisabilité est la suivante :

- Les communes des Hôpitaux-Neufs, des Hôpitaux-Vieux, et du Touillon et Loutelet ont voté favorablement au lancement de cette étude.
- La commune de Saint-Antoine qui vient de terminer l'agrandissement de ses classes, la mise aux normes de l'accès PMR (cofinancés par les 5 communes) et la sécurisation des accès n'a pas validé le lancement de cette étude. Elle pense que le site actuel de Métabief n'est pas adapté pour accueillir 8 classes supplémentaires.

Face à cette situation, les communes des Hôpitaux-Neufs, des Hôpitaux-Vieux, de Métabief et du Touillon et Loutelet vont devoir délibérer sur la possibilité de réaliser tout de même cette étude, même si elle n'est financée et approuvée que par quatre communes.

Le coût de l'étude est de 7080 € TTC, dont 2821 € pour Métabief.

M. le Maire indique que les 3 autres communes sont favorables à la prise en charge de la part qui aurait dû revenir à la commune de Saint-Antoine.

En prenant en compte ce surcoût, l'étude coûtera 3099 € à la commune de Métabief.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 voix contre (Sandrine Boillot et Hervé Lacroix) et une abstention (Francis Meuterlos) :

- approuve le lancement de l'étude de faisabilité pour agrandissement de l'école de Métabief***
- approuve le financement partagé de cette étude avec 4 des 5 communes de l'école intercommunale selon les mêmes modalités de financement que les autres projets de l'école intercommunale étant entendu que la part que devrait payer la commune de Saint Antoine est répartie entre les 4 autres communes.***
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.***

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Géraud DEQUE

